

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**

**Série ES**

**Session 2008**

**SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**OBLIGATOIRE**

**Durée : 4 heures**  
**Coefficient : 7**

**L'usage de la calculatrice est strictement interdit**

**Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.**

**Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse.**

## Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### THEME DU PROGRAMME Internationalisation des échanges et mondialisation

#### SUJET Les échanges internationaux reposent-ils sur le libre-échange ?

#### DOCUMENT 1

Les avantages économiques du libre-échange sont connus: meilleure allocation des ressources, accès aux meilleures techniques, stimulation d'une croissance économique « tirée » par les exportations. Mais ces gains exigent aussi une forme de flexibilité pour favoriser l'adaptation des économies. Dans les années 1980-1990, certaines fonctions du protectionnisme ont été négligées. En effet, les droits de douane ont longtemps représenté la principale ressource fiscale des États.  
(...)

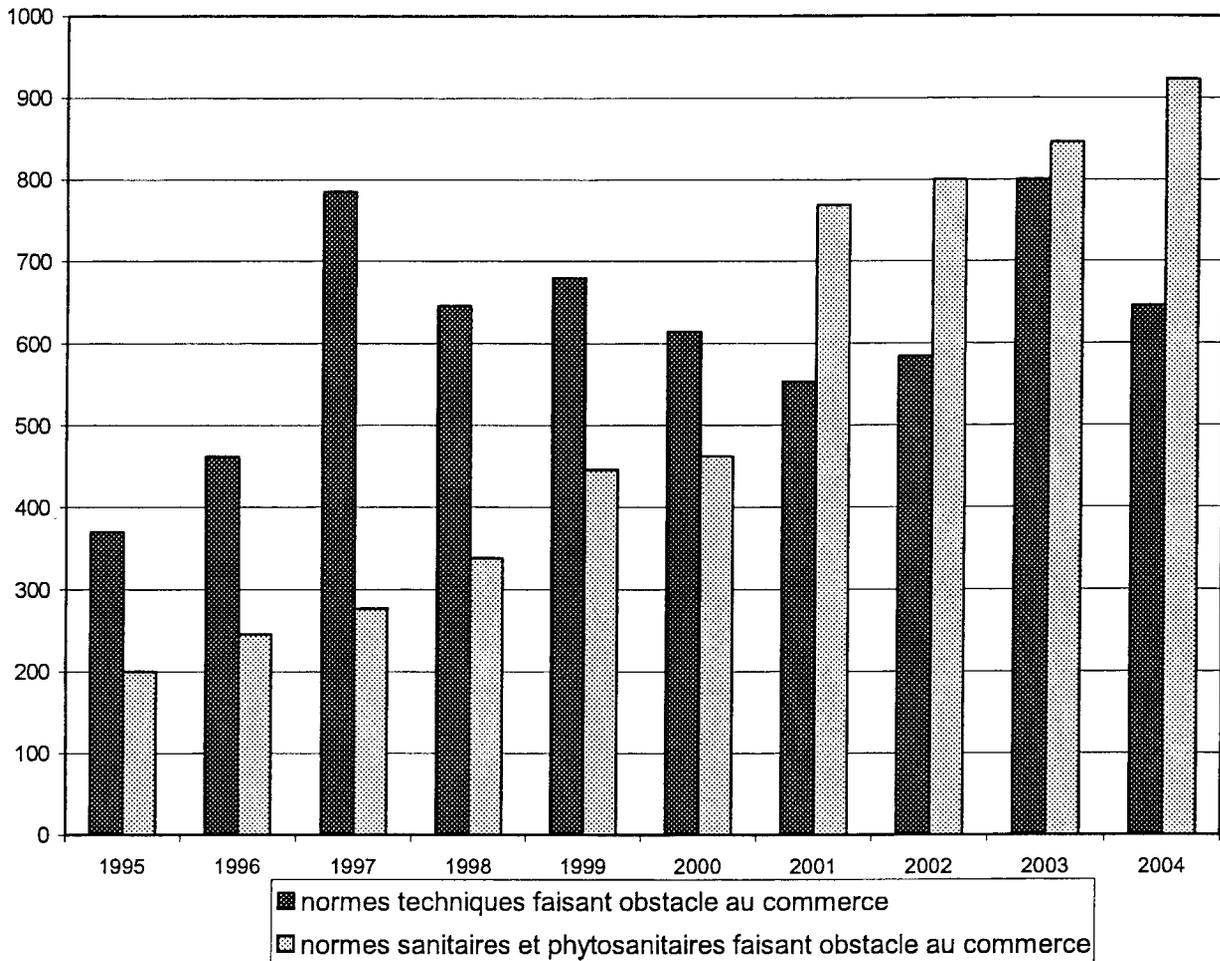
La poursuite du libre-échange se heurte également à un certain nombre de difficultés techniques. L'OMC, qui ne vise que l'action des États, peut-elle avoir une action sur les comportements anticoncurrentiels des entreprises privées ? (...)

L'opinion publique reste d'autant plus attentive que la libéralisation des échanges atteint aujourd'hui son noyau dur : celui des secteurs traditionnels, ou celui des barrières non tarifaires, comme les normes sanitaires. Il ne s'agit plus uniquement de sauvegarder les emplois dans les secteurs concurrencés par les importations ou de préserver les secteurs stratégiques, mais également de défendre la souveraineté nationale en matière de réglementation (sociale, environnementale, sanitaire), de consommation de biens alimentaires (bœuf aux hormones, OGM) ou culturels.

Source : Sous la direction de Pierre BEZBAKH et Sophie GHERARDI, *Dictionnaire de l'Economie*, Larousse Le Monde, 2000

## DOCUMENT 2

Évolution du nombre de certaines barrières douanières non tarifaires faisant obstacle au commerce.



Source : CNUCED, *Rapport sur le développement et le commerce*, 2006

## DOCUMENT 3

L'agriculture de la plupart des pays industrialisés est caractérisée par un niveau très élevé de protection, de soutien, voire de subventions à l'exportation.

Au-delà de leur coût budgétaire, ces subventions conduisent également souvent à une allocation inefficace des ressources productives, en maintenant à des niveaux artificiellement élevés le niveau des prix intérieurs et/ou de la production. La protection douanière, si elle permet des recettes tarifaires et un accroissement des bénéfices des producteurs, est également coûteuse, ces gains étant inférieurs au coût supporté par les consommateurs du fait de l'augmentation des prix.

Les mesures de protection de l'agriculture nationale favorisent en effet la production locale, limitant par là même la demande de produits importés. Cette baisse de la demande d'importations induit, sur le marché mondial des produits concernés, une tendance à la baisse des prix. Cet effet peut résulter de la protection par des barrières douanières qui réduisent la compétitivité des importations. Il peut également découler du soutien interne, c'est-à-dire des subventions aux producteurs, mais seulement dans la mesure où ces subventions poussent la production locale à la hausse.

Source : Jean SEBASTIEN, « Les enjeux d'une libération commerciale multilatérale », *Ecoflash 188*, CNDP, mai 2004.

## DOCUMENT 4

La période contemporaine est marquée par une montée du régionalisme, sur le plan institutionnel et sur le plan commercial. Sur le plan institutionnel en 2002, 161 accords régionaux ont été notifiés à l'OMC, dont 125 pour la formation de zones de libre-échange (telles que l'ALENA\*, les accords entre l'Union européenne et les pays euro-méditerranéens) et 14 pour la formation d'unions douanières ou de marchés communs (tels que l'Union européenne ou le Mercosur\*\*). Sur le plan commercial, on observe une croissance des échanges intra-zone en général plus rapide que celle des échanges interzones.

Cette intensification des courants intrarégionaux, en moyen terme, se mesure par l'augmentation de la part de ces flux dans le commerce mondial, liée, notamment, à l'accroissement des flux internes à l'Amérique du Nord et à l'Asie.

La doctrine de l'OMC revient à considérer que la création d'unions régionales constitue une avancée vers le multilatéralisme total, plutôt qu'un retour vers un protectionnisme qui n'est plus un protectionnisme de pays mais de zone.

\* ALENA : Accord de Libre Echange Nord Américain

\*\* Mercosur : accord de libre-échange Sud Américain

Source : Bernard GUILLOCHON, *La mondialisation une seule planète, des projets divergents*, Larousse, 2003.

## DOCUMENT 5

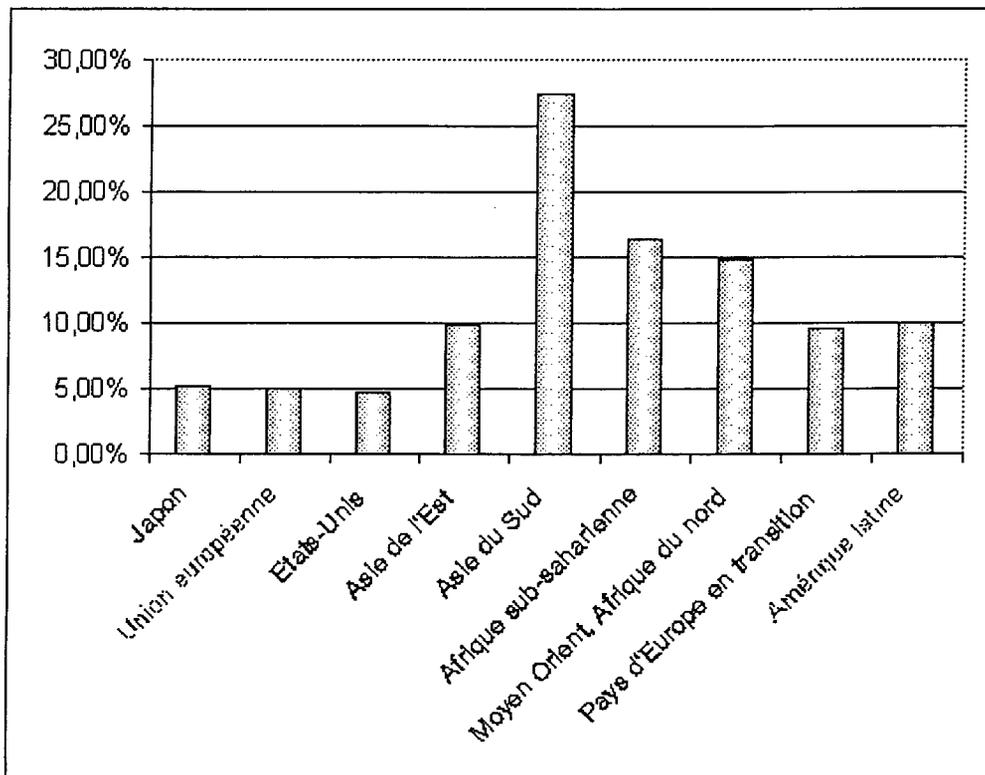
## Commerce intrarégional et interrégional des marchandises, 2004 (en milliards de dollars)

		Destination							
		Amérique du Nord	Amérique du Sud et centrale	Europe	Communauté des Etats Indépendants (CEI)	Afrique	Moyen-Orient	Asie	
Origine	Amérique du Nord	742	71	216	5	15	25	249	<b>1324</b>
	Amérique du Sud et centrale	93	64	59	3	7	5	39	<b>276</b>
	Europe	367	51	2973	88	98	105	308	<b>4031</b>
	Communauté des Etats Indépendants (CEI)	18	6	129	55	4	10	35	<b>266</b>
	Afrique	43	7	99	1	23	3	39	<b>232</b>
	Moyen-Orient	55	4	64	1	13	22	193	<b>390</b>
	Asie	533	39	417	25	45	75	1201	<b>2388</b>
	Monde	<b>1852</b>	<b>242</b>	<b>3957</b>	<b>179</b>	<b>205</b>	<b>245</b>	<b>2065</b>	<b>8907</b>

Source : OMC, *Statistiques du commerce international*, 2005.

## DOCUMENT 6

## Taux de droits de douane en 2000 (en %)



Source : Banque mondiale, in Petite encyclopédie Larousse, septembre 2003.

**Question de synthèse étayée par un travail préparatoire**

*Il est demandé au candidat :*

1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.
2. de répondre à la question de synthèse :
  - par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
  - en faisant appel à ses connaissances personnelles,
  - en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

*Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**THÈME DU PROGRAMME :**

**Enjeux et déterminants de la mobilité sociale**

**I - TRAVAIL PREPARATOIRE (10 points)**

*Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.*

- 1) D'après la table de destinée, quelle proportion des fils d'employés et quelle proportion des fils d'ouvriers, ont connu une mobilité sociale ascendante. **(document 1) (2 points)**
- 2) Utilisez conjointement les deux données encadrées et précisez-en la signification. **(document 1) (2 points)**
- 3) Expliquez la phrase soulignée. **(document 2) (2 points)**
- 4) Donnez un exemple, non évoqué dans le texte, de mesure favorisant l'égalité des chances. **(document 2) (1 point)**
- 5) Que signifie « acculturation scolaire » ? **(document 3) (1 point)**
- 6) En quoi les différences culturelles selon les milieux d'origine et l'école sont-elles facteur d'inégalité des chances ? **(document 3) (2 points)**

**II - QUESTION DE SYNTHESE (10 points)**

**Après avoir caractérisé la mobilité sociale en France, vous montrerez que l'école joue un rôle dans ce phénomène.**

## DOCUMENT 1

## « Que sont devenus les fils de ... »

Table de destinée des hommes de 40 à 59 ans en 2003 en %.

Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle du fils en 2003 (en %)						
	Agriculteur exploitant	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble (1)
Agriculteur exploitant	22	6	9	17	9	37	16
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	1	21	22	24	9	24	12
Cadre et profession intellectuelle supérieure	0	6	52	26	6	9	8
Profession intermédiaire	0	8	33	33	9	17	11
Employé	0	7	22	28	17	26	9
Ouvrier	1	8	10	23	12	46	43
Ensemble (2)	4	9	19	24	11	34	100

Champ : hommes, actifs occupés ou anciens ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans, en mai 2003.

(1) Structure socioprofessionnelle dans la génération des pères.

(2) Structure socioprofessionnelle dans la génération des fils.

Remarque : les totaux en ligne sont égaux à 100.

Source : Enquête FQP 2003. Données sociales INSEE, 2006.

## DOCUMENT 2

Dans la mesure où l'éducation scolaire a longtemps été réservée aux seules élites sociales, on a pu considérer que la justice scolaire était d'abord définie comme une égalité d'accès à l'école. (...) Au fil du XXème siècle, notamment à partir des années 1960-1970, le principe de l'égalité d'accès a laissé place au principe de l'égalité des chances considérant que, tous les individus étant fondamentalement égaux, ils avaient tous le même droit à la réussite scolaire. S'installe alors un principe de justice méritocratique visant à produire des élites en fonction de la seule réussite scolaire des individus, indépendamment de leur naissance et des inégalités sociales. C'est ce principe de justice qui a commandé la massification scolaire des quarante dernières années et justifié la gratuité des études, les systèmes de bourses, la formation du collège unique... afin que chacun échoue ou réussisse en fonction de son seul mérite. Il faut bien convenir que le modèle de l'égalité des chances reste central en France parce que nous attendons de l'école, plus que du marché, qu'elle redistribue les cartes et finisse par établir une sorte de mobilité sociale pure dans laquelle les individus ne devraient leur place qu'à leurs mérites scolaires.

Source : François DUBET, « Justices scolaires », Sciences humaines N° spécial n°5 L'école en questions, 2006.

**DOCUMENT 3**

Ces lycéens « de cité » - surtout des garçons – tendent à résister aux différentes entreprises d'acculturation scolaire dont ils sont l'objet. Par exemple, ils refusent souvent de se soumettre entièrement à l'imposition d'un mode de lecture cultivée en vigueur au lycée et n'hésitent pas à affirmer leur « quant à soi » culturel. La culture qu'ils ont envie de défendre, c'est celle qu'ils connaissent, celle de leur quartier et de leur famille, véhiculée notamment par les médias, la télévision, le cinéma américain, etc. Leurs « héros culturels » sont principalement des acteurs américains ou des chanteurs de rap ou de raï ; leurs « émissions cultes », des séries de télévision américaines, etc. Autant de choix qui inversent l'échelle des valeurs de la culture scolaire. Contre la lecture désintéressée et érudite, ils revendiquent un rapport à la lecture « utilitaire ».

Source : Stéphane BEAUD, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2003.